

Département
Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de
membres du
conseil :

En exercice :

Qui ont pris part à
la réunion : 21

SÉANCE DU MARDI 2 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 21

Date de
convocation :

26/11/2025

MM Christian GIRARDI, Cathy LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LEGRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Daniel GRISEY, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MELON, Thierry BORDIN, Véronique CARTAUD, Jean-Claude PEREUIL, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Sylvio GUINGAN

Objet de la
délibération

DOMAINE ET
PATRIMOINE

-
Régularisation :
Echange de
parcelles Cts
VALDATI/
Commune
d'Aiguillon

Étaient absents : 6

Valérie BIDET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUHNA, Rémy SERGENT, Guillaume GIRARDI, Brigitte LEVEUR,

Pouvoirs de vote : 6

Valérie BIDET à Cathy LARRIEU
Rémy SERGENT à Henri NEBLE
Céline BRESSANINI à Michèle BEUTON
Paula DA CUHNA à Christian GIRARDI
Guillaume GIRARDI à Joël JACOB
Brigitte LEVEUR à Véronique CARTAUD

Secrétaire de séance : Henri NEBLE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Nathalie BAISSIERES, Assistante de Direction

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de céder des parcelles issues du domaine public nouvellement désaffectées, cadastrées section ZV n°86, n°87 et n°116 d'une contenance de 3a 50 ca, appartenant à la commune d'Aiguillon situées au lieu-dit « A Perneaud » en échange de la parcelle cadastrée section

ZV n°110 (issue de la parcelle ZV n°39) d'une contenance de 338 m² située lieu-dit « A Perneaud » appartenant aux Consorts VALDATI.

Dans le cadre de partage de la famille VALDATI, et de la répartition des différents bâtiments existants et terres, une proposition a été faite à la commune d'Aiguillon afin de déplacer le chemin rural. Les deux objectifs visés de ce déplacement sont les suivants :

- régulariser l'emprise parcellaire du chemin car actuellement le chemin existant empiète sur la parcelle ZV n°39
- écarter le chemin des bâtiments existants appartenant à la famille VALDATTI

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- ACCEPTE l'échange avec les Consorts VALDATTI, aux termes duquel les Cts VALDATTI céderaient à la commune la parcelle cadastrée section ZV n°110 (issue de la parcelle ZV n°39) d'une contenance de 338 m² située lieu-dit « A Perneaud » et la commune leur céderait en contre-échange les parcelles ZV n°86, n°87 et n°116 d'une contenance de 3a 50 ca.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier
- DIT que les frais seront supportés par les Consorts VALDATI

Le Maire,
Christian GIRARDI



Le secrétaire de séance,
Henri NEBLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr